Déclaration liminaire au CSA-FS du 29 septembre 2023

Monsieur le président,

Depuis 20 ans, les fonctionnaires ont considérablement perdu en pouvoir d'achat. La part de leur revenu qui leur reste pour vivre décemment est plus maigre de mois en mois avec l'inflation de ces deux dernières années, qui vient se cumuler à une situation déjà dégradée. Les dernières mesures de revalorisation ne sont nullement à la hauteur des enjeux de la période et des attentes des agentes et agents publics.

Face à une rémunération aussi faible, il n'y a bien que l'administration pour s'étonner que la fonction publique, et la DGFiP au cas particulier, rencontrent autant de difficultés d'attractivité !

Au niveau de la Fonction Publique, du Ministère ou de la DGFiP, *Solidaires* revendique des augmentations substantielles de tous les éléments constitutifs de la fiche de paie. Ces revalorisations doivent être assurées par des abondements pérennes qui puissent prémunir les agentes et les agents de l'érosion liée à l'inflation et permettre de reconnaître à sa juste valeur leur engagement, leurs compétences et leur sens du service public.

La lutte contre le déclassement et pour la reconquête de notre pouvoir d'achat est devenue une nécessité autant qu'une priorité.

Dans ce contexte, *Solidaires Finances Publiques 31* s'inscrira pleinement dans la journée de mobilisation du 13 octobre prochain. À ce stade, les mesures qu'entend prendre le Gouvernement n'ont rien pour nous rassurer. Toujours les mêmes recettes, une obole plutôt qu'un dispositif pérenne de rattrapage de nos rémunérations décrochées de l'évolution du coût de la vie alors que les super profits explosent.

Si on devine bien l'absence de volontarisme d'un Gouvernement qui pour pallier cette augmentation massive du prix des matières premières voulait se contenter d'autoriser la vente à perte des carburants (ventes que seule la grande distribution pourra pratiquer quitte à répercuter la perte consentie sur les prix des denrées alimentaires).

L'absence de revalorisation structurelle de nos rémunérations pèse d'autant plus injustement sur notre pouvoir d'achat que le prix des biens de première nécessité s'envole et que là encore la situation profite aux grands distributeurs et à une industrie agroalimentaire dont les marges ont considérablement augmenté cette année.

Dans son discours ce 1er septembre à l'IRA de Lyon, Stanislas Guérini a annoncé une future loi sur la fonction publique témoignant notamment d'une volonté d'introduire plus d'intéressement et de rémunération au mérite.

Ce dispositif pose la question de l'évaluation de l'ensemble du travail effectué qui ne peut être mesuré scientifiquement. Il repose donc sur une appréciation subjective du chef de service qui pourra faire la part belle au rendement plutôt qu'à la qualité, à l'acceptation des réformes, des fusions et des délocalisations plutôt qu'à une réflexion sur le travail ; à la docilité plutôt qu'à la défense du service public rendu… De nombreuses études font remonter les soupçons de

favoritisme et les doutes des agent·e·s quant à la compétence des cadres à évaluer la performance.

Et quid des aléas de la vie qui peuvent impacter la « performance » au travail ?

Les personnes malades ou atteintes d'un handicap, les gens confrontés à des problèmes familiaux, en dépression risquent au surplus de subir des baisses de rémunération.

Et que toucheront les femmes enceintes, les temps partiels, celles et ceux qui ont des contraintes familiales fortes, celles et ceux qui mutent et changent de métier, volontairement ou en raison des suppressions de postes ?

Les sources d'iniquité, et donc de frustration et de démotivation sont nombreuses.

Rappelons enfin qu'initialement, notre rémunération, détachée des contingences et aléas politiques, dégagée d'une « méritocratie » individuelle, était pensée comme une garantie de neutralité vis-à-vis des usagères et usagers et reposait sur l'idée d'une recherche collective de l'intérêt général, qui fonde la notion même de service public.

Pour l'ensemble de ces raisons *Solidaires Finances Publiques* s'oppose à tout dispositif de rémunération au mérite !

Concernant les mutations, que devons-nous penser du mouvement de premières affectations des B stagiaires, où le département 31 ne va recevoir personne ? Le massacre des emplois dans les grandes métropoles continue, ce qui nous laisse envisager le pire pour septembre 2024. Mais surtout c'est la pire des annonces pour nos collègues désireux de passer des concours car pour eux c'est subir la triple peine école, mutation et impact sur leur vie privée.

Le président de la République menace de mettre les grands groupes de l'agro-alimentaire sous surveillance pour lutter contre les abus de marges, mais avec quels effectifs ? On ne peut que se sentir méprisés quand notre président évoque ce sujet sous cette forme, si l'on regarde les suppressions d'emplois dans notre ministère depuis 10 ans. Oui nos emplois sont socialement utiles et financièrement rentables.

Sur les sujets à l'ordre du jour de cette instance :

Concernant **le travail en mode mixte**, nous ne pouvons que vous renvoyer aux comptes-rendus du groupe de travail avec l'Anact. Nous renouvellerons nos positions exprimées sur ce dossier: impact du TT sur l'organisation du travail et l'impératif de dialogue dans les services, engagements sur le matériel à proposer aux télétravailleurs. Cette nouvelle modalité de travail doit s'inscrire dans l'objectif de valoriser des conditions de vie au travail dignes.

Sur **les fiches de signalement**, nous vous demandons de lever le doute sur l'annonce de ne plus diffuser les fiches de signalement aux membres élus du CSA-FS/CHSCT : s'agit-il d'une décision de la Direction Générale ou locale ? *Solidaires Finances Publiqued* dénonce cette attitude que nous considérons comme un manque de transparence et de confiance dans le dialogue social.

Sur **le registre SST** : au-delà de l'information annuelle, nous vous interrogerons surtout sur la réactivité des gestionnaires de site dans la prise en compte de ces remarques.

Concernant **l'immobilier** : nous constatons que pour la place Occitane, le coût de l'enveloppe obtenue nous est spontanément communiqué, ce qui n'est pas le cas pour l'espace innovant rue des Lois et Saint-Gaudens. Nous vous demanderons de nous communiquer le coût de ces travaux. Nous vous rappelons que le palais de l'Élysée fait l'objet d'une publication de ses coûts de fonctionnement. Nous ne comprendrions pas que la DRFiP 31 conserve secrète la bonne gestion de l'argent public.

Pour **le point budgétaire** : nos arbitrages iront dans le sens du bien-être des agents et de l'amélioration de leurs conditions de vie au travail.